

Une quasi-obligation : la canonisation de tous les papes du funeste Concile Vatican II

Publié le 25 février 2018
5 minutes

*Lors de sa rencontre avec les prêtres et les diacres du diocèse de Rome à la cathédrale Saint-Jean-de-Latran, le 15 février 2018, le pape François a annoncé la canonisation prochaine de **Paul VI** (1963-1978), a indiqué le Saint-Siège le 17 février.*

Quelques jours après qu'un miracle vient de lui être attribué, la canonisation de Paul VI semble être entendue. Au terme d'une rencontre avec les prêtres et les diacres du diocèse de Rome, Mgr Angelo De Donatis, évêque auxiliaire de Rome, a remis aux prêtres et diacres un recueil de méditations de pontifes. « Je l'ai vu et il m'a beaucoup plu », a déclaré le pape François.

Parmi les pontifes cités, a-t-il poursuivi, deux sont « déjà saints », Jean XXIII et Jean Paul II. Quant à Paul VI, « il le sera cette année », a alors informé le chef de l'Eglise catholique. Et tandis que la cause de béatification de Jean Paul Ier est en cours, « Benoît et moi sommes en liste d'attente », a plaisanté le pape François.

Originaire de Brescia, le pape de l'encyclique *Humanae vitae* (1968) portant sur les méthodes naturelles de procréation et le mariage, avait été béatifié le 19 octobre 2014 par le pape François, pendant le premier synode sur la famille.

C'est aussi le pape qui mena le concile Vatican II à son terme, introduisant dans l'Eglise **un libéralisme doctrinal** qui s'exprime par des erreurs comme la liberté religieuse, la collégialité et l'œcuménisme.

Il s'en est suivi un trouble que lui-même a reconnu, le 7 décembre 1969 :

« L'Eglise se trouve dans une heure d'inquiétude, d'autocritique, on dirait même d'autodestruction. Comme si l'Eglise se frappait elle-même. »

L'année suivante, il avouait :

« Dans de nombreux domaines, le Concile ne nous a pas donné jusqu'à présent la tranquillité, mais il a plutôt suscité des troubles et des problèmes non utiles au renforcement du Royaume de Dieu dans l'Eglise et dans les âmes ». *Jusqu'à ce cri d'alarme du 29 juin 1972* : « La fumée de Satan est entrée par quelque fissure dans le temple de Dieu : le doute, l'incertitude, la problématique, l'inquiétude, l'insatisfaction, l'affrontement se font jour... » .

Mais il ne fit qu'un constat, sans prendre de mesures propres à arrêter cette autodestruction.

Nos confrères de Fsspx.news relèvent que » ce récent développement permet de soulever une nouvelle fois la question de l'évolution des procédures de béatification et de canonisation, ainsi que l'abbé Jean-Michel Gleize l'a déjà souligné dans son étude **Doutes sur la canonisation de Jean XXIII et de Jean-Paul II** .

D'autre part, Mgr Marcel Lefebvre qui fut frappé de **suspense a divinis sous le pontificat de Paul VI**, avait exposé aux séminaristes d'Ecône le jugement qu'il portait sur ce pape, au cours des conférences qu'il leur donnait sur les Actes du Magistère, et qui fournissent la matière de son ouvrage **Ils l'ont découronné**. Le chapitre XXXI, « Paul VI pape libéral » permet de savoir exactement ce que le fondateur de la Fraternité Saint-Pie X aurait pu dire à l'annonce de cette prochaine « canonisation ». Devant l'histoire, le pontificat du pape Paul VI (1963-1978) restera celui du concile Vatican II et de

son application, qui amenèrent la révolution dans l'Eglise. Parmi les principales réformes engagées, citons [la nouvelle messe dont l'esprit et le rite se rapprochent dangereusement de la Cène protestante](#) ; un faux œcuménisme qui ignore la véritable unité de l'Eglise ; l'*aggiornamento* général qui abolit les traditions vénérables des ordres et des congrégations en remettant en cause la vie sacerdotale et religieuse ; la crise durable de l'Eglise, avec l'effondrement de la foi et des vocations, de l'esprit catholique dans l'éducation, la morale et la pratique religieuse sous tous ses aspects, etc. Pape torturé, en proie au doute et inquiet, Paul VI prétendit au consistoire de 1976 interdire la messe de saint Pie V, et persécuta la réaction légitime de la Tradition, qui opposait vingt siècles de vie et d'enseignement de l'Eglise à la révolution conciliaire. »

La cérémonie de canonisation devrait se dérouler pendant le synode des jeunes (3-28 octobre 2018), a encore précisé *Vatican Insider*. Le pape François avait béatifié Paul VI (1897-1978), le 19 octobre 2014, au terme [du premier synode catastrophique des évêques sur la famille](#).

Toutes ces canonisations à marche forcée des papes dits du Concile Vatican II ressemblent furieusement à la politique de la terre brûlée : créer les conditions d'un impossible retour en arrière...

Sources : Vatican Insider /La Croix /Familles chrétiennes /[Fsspx.news](#)

Notes de bas de page

1. Le miracle en lui-même, survenu en 2014, serait intervenu « par l'intercession » de Paul VI qui est mort à Castelgandolfo en 1978. La mère de l'enfant, originaire de Vérone, en Italie, a été priée au sanctuaire des Grâces de Brescia, un lieu de dévotion de Giovanni Battista Montini. Au cinquième mois de grossesse elle subit une rupture du placenta, un fait qui aurait pu compromettre la vie de la maman et du bébé. La maman, qui ne veut pas avoir recours à l'avortement préconisé par le médecin, prie alors, à côté d'une religieuse, au sanctuaire cité. Amanda est née au 6 mois de grossesse et a grandi depuis sans aucun problème grâce donc à l'intercession de Paul VI qui a été « béatifié » par François le 19 octobre 2014. Mais est-ce un miracle, telle est la question qui se pose ? Puisque un décollement placentaire n'est pas toujours mortel ni pour l'enfant ni pour la mère et peut-être compatible avec la poursuite de la grossesse.[↩]
2. Voir [Nostra Aetate](#). [↩]
3. Etude complète in [Le Courrier de Rome n° 531](#) de février 2011[↩]